

Vivre avec le handicap

Nul n'est jamais à l'abri d'un accident de la vie. Aussi, quand cela arrive, il est réconfortant de penser que la société est là pour vous protéger et vous accompagner. Quel que soit le handicap, à la naissance ou plus tard – infirmité, déficience intellectuelle, perte auditive ou visuelle –, il est important d'avoir les moyens de mener une vie aussi digne et épanouie que possible. C'est ce à quoi s'emploient, dans l'Aube, le Conseil général et l'Etat, relayés sur le terrain par tout un réseau associatif. L'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées a certes progressé depuis la loi de 1975. Mais leur vie n'est pas toujours facile pour autant car le regard des autres n'a pas forcément changé.

Adultes handicapés : 2^e poste de l'aide sociale départementale



Le Conseil général est responsable de l'aide, du maintien à domicile et de l'hébergement des personnes handicapées adultes (ayant plus de 20 ans). C'est le deuxième poste du budget de l'aide sociale départementale avec les personnes âgées, juste après les aides à l'enfance, soit 90 millions de francs (MF)*.

■ **30 MF pour le maintien à domicile :** aide ménagère, allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), service d'accompagnement à la vie sociale.

■ **60 MF pour l'hébergement** dans des structures d'accueil ou en placement familial (plans pluriannuels de développement depuis 1985).

■ **0,4 MF de subventions à des associations** œuvrant au bénéfice des personnes atteintes d'un handicap mental, physique ou sensoriel.

L'Etat, quant à lui, a autorité pour reconnaître le degré de handicap, orienter vers tel ou tel type d'établissement, attribuer l'ACTP.

* Compte administratif 1999.



Une solution adaptée



Si l'objectif est de permettre aux personnes handicapées de rester le plus longtemps possible chez elles, le Conseil général, avec l'aide de ses partenaires, favorise aussi des solutions d'accueil diversifiées – tout en privilégiant les petites structures.

Chaque fois que cela est possible et souhaité, le Conseil général s'efforce de maintenir les personnes handicapées à leur domicile. La création d'un « service d'accompagnement à la vie sociale » à l'APEI (Association des parents d'enfants inadaptés), et bientôt à l'APF (Association des paralysés de France), va du reste

Au foyer de vie de Mantenay (Saint-Lyé), les résidents – des déficients intellectuels moyens ou profonds avec troubles associés – se voient proposer un large éventail d'activités (poterie, art floral, menuiserie, chorale, etc.). L'activité offre d'abord un repère dans le temps. Elle aide aussi à se sentir utile et à s'épanouir.

en ce sens. Mais le maintien à domicile a ses limites. Quand cela s'avère nécessaire, il convient de trouver l'accueil ou l'hébergement le mieux adapté au parcours de chacun.

Relais du Conseil général pour la prise en charge du handicap mental, l'APEI gère toute une gamme d'établissements. On y répond à toutes les situations : depuis le suivi de personnes quasi-autonomes jusqu'à l'accueil 24 h/24 de personnes polyhandicapées. Quel que soit le handicap, il existe aussi la solution du placement familial, au sein de familles d'accueil agréées et rémunérées par le Conseil général. Dans le département de l'Aube, 45 personnes en bénéficient.

Jusqu'à la conquête de l'autonomie

Sur les 226 déficients intellectuels hébergés sur l'ensemble du département, une grande partie réside dans des structures collectives qui assurent toute l'intendance et un suivi individuel. Chaque cas étant unique, les résidents bénéficient tous d'un projet individuel.

Employeurs et consommateurs

Les handicapés à la charge de la société ? C'est une idée reçue que de nombreux responsables du milieu associatif combattent, s'appuyant sur une enquête révélant que près de 80 % de l'argent des personnes handicapées est réinjecté dans le circuit économique ! Dans l'Aube, les personnes handicapées occupent plus de 650 salariés (dont 600 à l'APEI) – sans compter toutes les personnes employées par les services d'aide à domicile. Employeurs, les personnes handicapées sont aussi des consommateurs : nourriture et équipement de la maison pour tous ceux qui ne sont pas en foyer, matériel lié au handicap, vêtements, produits d'hygiène, loisirs, vacances...



Employée par l'APEI en qualité d'éducatrice au service d'accompagnement à la vie sociale, Hélène partage les tracas de la vie quotidienne d'une trentaine de personnes déficientes intellectuelles.

e au parcours de chacun



Architecture, décoration, balnéothérapie, musicologie... Au Village (La Chapelle-Saint-Luc), on a le souci du détail. Dans cette maison d'accueil spécialisée pour adultes lourdement handicapés, tout est fait pour que la vie soit la plus digne, la plus humaine et la plus heureuse possible.

Pour certaines personnes lourdement handicapées, il peut s'agir de la recherche d'un mieux-être dans les petits gestes de la vie quotidienne. Pour d'autres, cela peut aller jusqu'à la conquête de l'autonomie.

Quand les personnes le souhaitent et le peuvent, elles sont peu à peu préparées à cette émancipation. Cette transition, qui prend plusieurs années, se fait par étapes : résidence collective, puis semi-collective, studio individuel en résidence protégée et, éventuellement, hébergement en milieu ordinaire.

En dix ans, une trentaine de personnes déficientes intellectuelles ont ainsi réussi leur insertion. Tout au long de ce cheminement, elles sont accompagnées par des éducateurs. Elles apprennent à gérer leur budget, à entretenir leur chambre, à se nourrir. Une fois installées à l'extérieur, les personnes ne sont pas livrées à elles-mêmes. Elles continuent à être suivies par les éducateurs du service d'accompagnement à la vie sociale. Cela peut aller d'une visite bimensuelle à une prise en charge de A à Z, nécessitant plusieurs rencontres par semaine.

Rien n'est figé. Chacun peut à tout moment revenir vers une structure plus protégée si la solitude devient insupportable, quand le handicap s'accroît ou lorsque l'âge fait son œuvre.

Conseil général de l'Aube, Didams,
tél. : 03 25 42 49 24 ; APEI : 03 25 70 44 00.

→ HANDICAP PHYSIQUE

Objectif premier : l'accessibilité à tout

Quand on sait que 80 % des personnes atteintes de handicap moteur souhaitent rester à domicile, on comprend d'emblée leurs besoins : adaptation du logement et éventuellement d'un véhicule, achat de matériel spécifique lié au handicap (télécommande, fauteuil, etc.), acquisition d'un ordinateur. C'est d'autant plus crucial que, dans l'Aube, deux tiers de ces personnes sont en fauteuil ou lourdement appareillées. Pour ces démarches – aussi difficiles que coûteuses –, les personnes handicapées peuvent compter sur l'aide du service social de l'APF, financé par le Conseil général. Sur 140 demandes instruites en 1999, Renée Duchateau, assistante sociale, a réussi à en faire aboutir 105 – soit 73 000 F de prêts et surtout 485 000 F de subventions consenties par les

mutuelles, les communes, les caisses d'assurance maladie, l'APF et le Conseil général. Avec l'aide des organismes de logements sociaux, une vingtaine d'appartements ont pu être aménagés et attribués à des personnes à mobilité réduite autour de la résidence André-Roche, dans le quartier des Marots (Troyes). Cette proximité leur permet de bénéficier de certains services, en attendant la création d'un service de nuit. Parmi les autres priorités de l'APF : la construction d'une structure d'accueil à proximité du futur centre de rééducation fonctionnelle (Troyes, quartier de la gare) et la mise en place, à l'échelon du département, d'une équipe de suivi et d'animation. Au-delà, l'accessibilité et les transports demeurent le problème crucial d'une population plutôt jeune (43 % des personnes suivies par l'APF ont entre 20 et 45 ans). Chef de file de ce combat, l'Ariha (Action et recherche pour l'insertion des

handicapés de l'Aube) a organisé au fil des années un service de transport spécialisé : minibus dans l'agglomération troyenne, chèques-taxis. Fédérant neuf associations de personnes handicapées, elle est associée de près à la requalification du centre de Troyes et se penche sur tous les projets de création ou de rénovation d'établissements recevant du public : collèges, cinémas, stade, etc.



Infirmes moteurs cérébraux, Frédéric, 38 ans, loue un appartement à la résidence André-Roche, depuis 1986. Cet établissement – le seul dans le département de l'Aube à accueillir des personnes handicapées moteur – permet à douze locataires de vivre de façon autonome, tout en bénéficiant d'une aide pour les actes de la vie quotidienne.

Les principales causes du handicap moteur

- Les maladies neurodégénératives (sclérose en plaques, maladie de Parkinson)
- Les traumatismes médullaires et crâniens (accidents du travail et de la route)
- Les handicaps à la naissance (malformation, infirmes moteurs cérébraux)
- La poliomyélite (l'Aube connut une grave épidémie en 1952)

Ariha, tél. : 03 25 70 47 80
APF, tél. : 03 25 78 24 40



Vivre, comme tout le

Handicapé, on n'en aspire pas moins à une vie d'adulte normale, c'est-à-dire à travailler, aimer, se distraire, faire des projets... et penser à la retraite.



D.R.

« VRP de la dignité », comme ils se plaisent à le chanter, les musiciens professionnels du CAT l'Arc-en-ciel (La Chapelle-Saint-Luc) se produisent dans toute la France, mais aussi en Suisse, en Belgique. L'an dernier, ils assuraient la première partie de Tri Yann à l'Olympia. Le 15 décembre prochain, ils seront à Troyes, au théâtre de Champagne.

→ LE TRAVAIL D'abord une reconnaissance sociale

Travailler, c'est exister et être reconnu de tous. C'est aussi se sentir utile. Dans l'Aube, le premier CAT (centre d'aide par le travail) a ouvert ses portes dans les années 70, à l'initiative de l'APEI. Aujourd'hui, le département compte près de 500 places de travailleurs handicapés réparties dans six CAT et deux ateliers protégés.

Dans les CAT, régis par le code de la famille, les personnes sont prises en charge la journée. Elles y exécutent, pour le compte des entreprises, des tâches très diverses,



Champagne Devaux, Valéo, Appétifrais, Petitjean, Soufflet, Tractel TPI... De nombreuses entreprises locales, de toutes tailles, font aujourd'hui confiance aux travailleurs handicapés. A La Chapelle-Saint-Luc, l'atelier imprimerie du CAT l'Espoir.

Centres d'aide par le travail : une palette de services pour entreprises et particuliers

Les CAT proposent divers services aux entreprises et parfois aux particuliers : imprimerie, reprographie, blanchisserie, floriculture, entretien des espaces verts (dont le golf

de Rouilly-Sacey), câblage électrique, menuiserie industrielle, restauration, musique, nettoyage industriel, repassage, etc.

CAT de l'APEI, tél. : 03 25 70 44 00

L'atelier protégé, presque une entreprise

« L'atelier protégé est si proche de l'entreprise ordinaire que le statut des personnes handicapées qui y travaillent est régi par le code du travail, explique Alain Buisson, directeur de l'atelier protégé de l'APTH (75 salariés à Nogent-sur-Seine). Contrairement au CAT, il n'y a pas d'accompagnement thérapeutique : pas de psychologue, pas d'assistante sociale ni d'éducateur. Misant sur leurs capacités et non sur leur handicap, tous ces travailleurs justifient

aujourd'hui d'un réel savoir-faire dans les métiers du bois, du textile et de la restauration collective, et l'on exige d'eux des résultats en termes de productivité. En contrepartie, ils touchent un intéressement, ce qui porte leur salaire à environ 115 % du Smic. » Créé en 1986 par un syndicat patronal local, l'atelier protégé de l'APTH a également permis à une douzaine de personnes de trouver du travail en milieu ordinaire. APTH, tél. : 03 25 39 56 60

monde

→ AMOUR Vivre en couple

Si, à l'instar de Marie-Claire et de Jacques, des personnes handicapées ont rencontré l'amour et entamé une vie à deux, beaucoup restent en mal d'affection. Une carence que l'amitié n'arrive pas toujours à compenser car les personnes handicapées souffrent souvent de solitude. Si des avancées sont perceptibles, les mentalités évoluent difficilement. Aussi, la personne handicapée, mentale ou physique, souffre-t-elle toujours du regard des autres. Aujourd'hui encore, le handicap fait peur. Devant lui, on est désarmé. On n'ose pas adresser la parole, on détourne le regard – alors qu'il suffirait parfois d'un sourire ou d'un bonjour pour éclairer la journée...



Employés tous deux au CAT l'Espoir (Troyes), Marie-Claire (44 ans) et Jacques (50 ans) viennent de fêter 25 années d'amour dont 12 de vie commune. Aboutissement de leur parcours, la résidence des Prés (Saint-Parres-aux-Tertres) leur permet de se « débrouiller davantage tout seul », tout en bénéficiant de l'aide des éducateurs pour faire les comptes, la cuisine...

→ LOISIRS Pour s'épanouir et se surpasser

Que font les personnes handicapées de leurs loisirs ? A priori, la même chose que tout le monde et chacun selon ses affinités... sauf, qu'en plus, elles doivent composer avec leur handicap. Côté handicap moteur, le gros problème reste bien de pouvoir accéder, physiquement, aux équipements. Alors, pour rompre l'isolement, l'APF se mobilise : groupes d'amitié, clubs d'échecs, de bridge, d'informatique, etc. Pour le sport, l'heure est à l'intégration dans les clubs sportifs existants. Ainsi, licencié auprès du club handisport France à tour de bras, le cycliste Bernard Champenois n'en poursuit pas moins son entraînement avec ses amis de l'USC Brienne-le-Château. Pour ce qui est du handicap mental, « le problème reste souvent la motivation, reconnaît M. Baron, éducateur à l'APEI. Qu'il y ait une fête, un concert : ils sont tous partants... pourvu qu'on les y emmène ! Seuls, ils n'oseront pas y aller. »



1. Quand il ne milite pas en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées, Germain (55 ans) s'occupe de vélo et d'informatique. Abonné au Suma-motoball, il est aussi un fervent supporter de l'Estac. Le stade de l'Aube, il connaît, lui qui a passé près de six ans à l'entretenir, avant qu'un accident d'élagage ne le handicape. De sortie tous les jours, Germain garde toujours un peu de temps, le dimanche, pour sa famille !

2. Avec Vincent Mignon (tandem), kinésithérapeute à l'APEI, le Briennois Bernard Champenois (piste et route) défendra les couleurs de la Champagne-Ardenne, en octobre 2000, aux jeux paralympiques de Sydney. Sportifs accomplis avant que la vie ne les frappe, ils ont trouvé dans le haut niveau un moyen de se dépasser.

→ HANDICAP MENTAL Où passer sa retraite ?

Profitant eux aussi des progrès de la médecine, les handicapés mentaux ont, en 18 ans, gagné 12 années d'espérance de vie. Il n'est donc pas rare qu'ils atteignent 60 ans, âge limite pour séjourner dans bon nombre de structures. La question du handicap vieillissant pourrait donc bien, pour nos sociétés, être le grand chantier de ce début de millénaire. « Placement familial ? Structures spécialisées ? Maisons de retraite ?... Là encore, il n'y aura pas une solution, mais des solutions », précise Anne Jilger, chargée des affaires sociales au sein de l'Administration départementale.



L'association Bréviandes accueil social héberge, à proximité de la maison de retraite La Roseraie, six personnes handicapées mentales vieillissantes dont le maintien au domicile de leurs parents âgés n'est plus possible. L'objectif est de préparer ces adultes à intégrer d'autres lieux de vie.

depuis de simples activités de conditionnement jusqu'à des fonctions très élaborées. « Si, autrefois, les entreprises venaient chercher un prix dans les CAT, elles viennent aujourd'hui y chercher un service de qualité », se félicite Patrick Bonot, responsable commercial au centre d'aide par le travail l'Espoir APEI, à Troyes.

Connus d'un grand nombre d'entreprises locales – qui, par ce biais, peuvent s'acquitter à 50 % de leur obligation* envers les travailleurs handicapés –, les CAT sont rarement au chômage !

« Ils adorent travailler en entreprise »

Certaines entreprises, comme Valéo, n'hésitent pas à faire appel, dans leurs propres ateliers, à des équipes de travailleurs handicapés. C'est alors, pour ces hommes et ces femmes, un vrai bonheur. « Ils adorent travailler en milieu ordinaire. Ils sentent bien qu'ils ont quelque chose à prouver. Et nous devons parfois calmer leurs ardeurs ! »

Peu de ces travailleurs intégreront pourtant un jour définitivement le milieu ordinaire. « Le handicap mental fait encore peur et reste un frein à une embauche dans le privé », constate Patrick Bonot.

En général mieux accepté, le handicap physique demeure néanmoins un obstacle dans le monde du travail. « Malgré les aides dont ils bénéficient, les chefs d'entreprise rechignent à adapter les postes de travail, déplore M. Thévenin, président de l'Ariha. C'est un tort. Reconnaisantes envers les entreprises qui les acceptent, les personnes handicapées se révèlent souvent d'excellents travailleurs. »

Un message que clame depuis 1994 Prométhée Aube, une association dont l'objectif est l'insertion professionnelle des handicapés. En six ans, plus de mille personnes handicapées ont pu trouver un emploi grâce à elle.

Prométhée Aube, tél. : 03 25 49 27 17

* Les entreprises de plus de 20 salariés doivent consacrer 6 % de leur effectif aux travailleurs handicapés.